

CHRÉTIENS AUX PRISES AVEC LES BARBARESQUES

L'histoire des relations de la France avec la Barbarie, notre actuelle Afrique du Nord, est un sujet très vaste et fort complexe que se sont appliqués à démêler les spécialistes des questions maritimes et coloniales : Charles de la Roncière, Paul Masson, Georges Hardy, Henri Blet. La piraterie elle-même a fait l'objet de maint travail depuis *l'Histoire de la Barbarie et de ses corsaires* par le P. Dan (1), jusqu'à *l'Histoire de la Piraterie* par Philip Gossé (2). Plus récemment, Charles Penz a étudié *les Captifs français du Maroc au XVII^e siècle* (3), et Roger Coindreau *les Corsaires de Salé* (4).

Dans cette communication nous n'avons nullement l'intention de rivaliser avec ces maîtres de l'histoire coloniale ni même d'ajouter à leurs conclusions. Nous voudrions simplement montrer comment des documents en apparence aussi étrangers à leur sujet que les archives d'un pèlerinage breton, peuvent à l'occasion corroborer et préciser leur récit.

A Sainte-Anne-d'Auray se conservent les originaux ou tout au moins des copies anciennes des procès-verbaux de faveurs signalées, entre 1625 et 1682 (5). Ces témoignages ont été mainte fois utilisés par les historiens du Pèlerinage

(1) Paris, 1637.

(2) Paris, 1933.

(3) Rabat, 1944.

(4) Paris, 1948.

(5) Les références se rapportent à la copie faite par M. l'abbé Le Bras des « Livres des Miracles ». Le premier chiffre désigne le tome, le second le numéro du procès-verbal.

pour leur valeur religieuse et apologétique. Reflétant les mœurs et coutumes de l'époque, se référant aux événements du temps, ils peuvent aussi apporter à l'histoire générale une contribution d'autant plus précieuse qu'elle n'a été ni voulue ni même prévue.

Parmi ces relations, une vingtaine nous montrent des marins ou des marchands français, bretons pour la plupart, aux prises avec les Barbaresques. En groupant les détails épars on arrive à se faire une idée assez exacte des rencontres sur mer avec les pirates, de la manière dont les captifs chrétiens étaient traités par leurs maîtres musulmans et des efforts désespérés que faisaient ces malheureux prisonniers pour recouvrer leur liberté.

I. — RENCONTRES AVEC LES BARBARESQUES

Les Français qui naviguaient sur mer au XVII^e siècle, outre les dangers habituels de l'Océan, devaient redouter non seulement les vaisseaux ennemis du Roi mais les pirates aux aguets pour les piller et les capturer.

Longtemps la Méditerranée demeura comme un champ clos où sévissaient les Barbaresques. A partir de 1585, avec Mourad, ils franchissent le détroit de Gibraltar et s'aventurent sur l'Océan, portant la terreur jusque sur les côtes d'Angleterre. En 1627, Jean Jansz, un renégat d'origine hollandaise, surnommé Morat-Raïs, poussa jusqu'en Islande.

Les récits du pèlerinage relatent des événements qui, à l'exception d'un seul, se situent entre les années 1629 et 1640. Durant cette décade, les pirates semblent avoir redoublé d'activité. Ceux de la Méditerranée avaient pour base principale Alger. Ils nous intéressent moins car nos archives ne signalent que trois rencontres en Méditerranée : l'attaque par un corsaire de Nicolas Le Man qui pêchait du corail sur les côtes de Barbarie (I, 268), la prise vers 1634 de la *Magdeleine* au cours d'une traversée de Carthagène à Barcelone (I, 485), la capture du marchand nazairien Guy Rotoux qui se rendait à Alger pour délivrer son fils (1).

(1) P. HUGUES DE SAINT-FRANÇOIS, *Les Grandeurs de sainte Anne*. Paris, 1657, p. 624.

Toutes les autres rencontres eurent pour théâtre l'Atlantique. Dans ce « grand pré des flibustiers », les Algériens furent bientôt concurrencés par les Salétins réputés les plus hardis et les plus entreprenants des corsaires. Au début du xvii^e siècle s'était organisée dans le petit port marocain de Salé, à l'estuaire du Bou-Regreg, une sorte de république qui pendant un demi-siècle vécut à peu près indépendante du sultan. Elle était peuplée de Morisques, Hornacheros et Andalous, que les décrets de Philippe III venaient de chasser d'Espagne et qui gardaient un vif ressentiment à l'égard de leur ancienne patrie et de tous les chrétiens en général.

Les Hornacheros, anciens brigands de l'Estramadure se firent écumeurs des mers ou plus exactement armateurs de navires-pirates. Le port de Salé servait admirablement leurs desseins : avantageusement situé à portée du détroit de Gibraltar et d'accès difficile à cause de la barre et des bancs de sable mouvant, il était le « bien gardé de Dieu ». Dans leur nouvelle résidence de Salé-le-Neuf, l'actuelle Rabat, sur la rive méridionale du fleuve, les Hornacheros attirèrent des aventuriers de tout poil et de toutes races, renégats et gens sans aveu, parmi lesquels se recrutaient les raïs ou capitaines et tout l'état-major de leurs navires. Des Andalous et des indigènes formaient la compagnie d'abordage. Les esclaves chrétiens complétaient l'équipage. Ainsi Olivier Caille et Julien Gourdaye de Cancale furent embarqués sur un corsaire qui comptait 58 Turcs — sous ce nom on désigne aussi bien les renégats et les Maures que les véritables musulmans — et 22 chrétiens (I, 423). Souvent l'équipage comptait plus de cent hommes.

Les navires étaient de types divers. La course dans l'Atlantique obligea les Barbaresques à délaisser les galères pour adopter des navires à voile, brigantins et chebecs, pinques et polacres, où la « vogue » n'intervenait que pour aider le vent. Les navires salétins n'avaient qu'un faible tirant d'eau qui leur permettait de franchir aisément la barre. Le corsaire portait une grande surface de voilure grâce à quoi il pouvait, selon les circonstances, se soustraire au combat ou engager la chasse. A bord, tout confort était sacrifié à la légèreté et à la capacité offensive. Il n'y avait ni coffres ni lits et l'on n'embarquait que le strict minimum de provisions. Toute la place disponible était occupée par

les canons et les munitions : le corsaire à bord duquel se trouvait Olivier Caille était armé de 8 canons et de 6 pierriers (I, 423) ; celui qui attaqua Nicolas Le Man disposait d'une puissante artillerie de 14 pièces de canon et de 8 pierriers, sans parler des 80 mousquets des soldats (I, 268).

Dans l'Atlantique, le rayon d'action des corsaires s'étendait des Canaries à l'Angleterre. Leur poste de choix était naturellement l'entrée du détroit de Gibraltar, mais nos marins les rencontraient fréquemment le long des côtes espagnoles où ils avaient d'excellents repaires comme les îles Bayona dans la baie de Vigo ou les îles Sisargas à l'ouest de La Corogne. Doublant le cap Finisterre, les Barbaresques pénétraient dans le golfe de Gascogne et surveillaient la sortie de la « rivière de Bordeaux ». Plusieurs récits nous les montrent interceptant les inoffensifs terre-neuvas à l'ouvert de la Manche entre Ouessant et les îles Sorlingues.

Au cours de leurs croisières, les corsaires naviguaient parfois seuls, amenant les voiles au petit jour, afin de voir sans être vus. Pour mieux surprendre leur proie, ils usaient de toute sorte de subterfuges dont le plus classique consistait à dissimuler leur véritable identité sous les dehors de paisibles vaisseaux marchands et à arborer de faux pavillons. Le plus souvent, deux ou trois voyageaient de conserve prêts à se prêter main-forte. Dans les procès-verbaux sont même signalées de véritables escadres de cinq ou de sept vaisseaux-pirates.

Aux prises avec de si terribles adversaires, les navires marchands, même s'ils disposaient d'un certain armement, plaçaient leur meilleure chance de salut dans la fuite. Dès que le corsaire était signalé, ils forçaient la voile, utilisant au mieux le vent. C'est alors que dans la crainte d'être capturés et emmenés en Barbarie, les marins faisaient vœu à sainte Anne. Quel soulagement quand le vent leur donnait l'avantage ! Jacques Cousin et Jean Lauré, de Pleurtuit, embarqués en 1635 sur le *Saint-Paul* qui faisait voile vers Terre-Neuve furent attaqués et pourchassés en pleine mer par sept vaisseaux turcs l'espace d'un jour et demi. « Grâce, racontent-ils, à un vent autant favorable qu'extraordinaire, ils réussirent à se réfugier hors de la vue de leurs ennemis » en l'abri d'une côte d'Espagne où jamais navire

n'avait encore abordé (I, 204). Sur les côtes d'Espagne encore, le 16 juin 1634, François Hunaut, de Saint-Cast, se vit poursuivre avec tant d'insistance par cinq vaisseaux turcs qu'il ne pensait déjà qu'à être en Barbarie mais, « incontinent après son vœu, il se leva un vent si favorable qu'il ne sut ce que devinrent les vaisseaux turcs (I, 212). Antoine Maignan, à bord de la *Notre-Dame* de Saint-Malo, fut pris en chasse sur les côtes d'Angleterre, par trois corsaires mais le vent se renforça et lui permit de rentrer à bon port (I, 296).

La brume et la tempête elle-même étaient accueillies comme un secours du ciel par les marins en danger d'être pris. Georges Rolland, de la Plaine, au pays de Retz, fut attaqué, le 5 août 1634, à 200 lieues de terre par un navire qu'il croyait turc. Le temps était clair et serein et la fuite s'avérait hasardeuse quand une brume épaisse le déroba à la vue du corsaire (I, 236). Jean Le Luc, du Croisic, se trouvait à bord du *Nicolas* qui revenait de Terre-Neuve chargé de morues quand, à 150 lieues environ des côtes de France, il fut pris en chasse par un vaisseau turc. Le pirate était déjà à portée de sa proie et il avait tiré le coup de semonce mais voici que soudain s'élève « un temps fort et orageux ». A trois reprises, il tenta l'abordage, toujours en vain. Finalement le mauvais temps le contraignit à renoncer à son entreprise (I, 493).

On comprend que, devant certains faits extraordinaires, les matelots crient « au miracle ». La *Fleur de lys* de Brest, revenant de Lisbonne avec un chargement de sel, fut surprise, au début de juin 1631, par un grand vaisseau turc. La poursuite, commencée dès le matin, dura jusque vers cinq ou six heures du soir. Au moment de l'abordage, le mât du corsaire se brisa au-dessous de la hune et grâce à cet accident la *Fleur de lys* se tira du danger (I, 171). Le 15 septembre 1635, Gilles Blouet, marchand d'Auray, se trouvait dans une situation aussi désespérée. Il faisait route de Saint-Jean-de-Luz à la Rochelle quand il fut aperçu par un pirate et poursuivi de neuf heures du matin à quatre heures du soir. Le corsaire n'était plus qu'à portée de mousquet. Blouet tira un coup de canon et eut la chance de lui briser la vergue du beaupré ; il put alors prendre le large (I, 272).

Comme on le voit, les marins chrétiens ne se laissaient

pas prendre avant d'avoir tenté l'impossible pour se sauver de leurs agresseurs. Telle était leur crainte de tomber entre les mains des Barbaresques qu'ils n'hésitaient pas à soutenir un combat même inégal. En 1633, Jean Puel, de Saint-Malo, naviguait à bord de son navire, le *Pierre*, le long des côtes d'Espagne. Il vit venir sur lui deux vaisseaux turcs dont l'un, dit-il, « était seul suffisant d'en battre deux comme le sien » qui était du port de 120 tonneaux. Désespérant de leur échapper, il les « attend au combat où ils venaient d'une grande raideur ». L'engagement dura trois heures et l'on tira force coups de canon d'un côté comme de l'autre. Presque à bout de nourriture, Jean Puel avait donné l'ordre de cesser le feu et se préparait à soutenir l'abordage mais, à sa grande surprise, ses adversaires s'arrêtèrent aussi de tirer. Quoique son vaisseau fût tout brisé de coups, il put mettre voile au vent et relâcher en un port d'Espagne (I, 301).

Il est même arrivé à un navire français de s'emparer de son agresseur. Il est vrai qu'armé de sept canons et de deux pierriers, il était capable de se défendre. Attaqué par un vaisseau turc, au terme d'une lutte qui dura quatre heures, Nicolas Le Man, de Roscoff, parvint à maîtriser son adversaire et fit prisonniers les 95 hommes de son équipage (I, 268).

II. — AUX MAINS DES BARBARESQUES

Le plus souvent toute résistance était impossible et un navire rejoint était un navire pris. Alors se déroulait la scène classique de l'abordage maintes fois décrite et que Coindreau résume ainsi : « Une bande de brutes déchainées, brandissant haches d'arme et cimenterres, faisait irruption sur le pont, poussant des cris sauvages, prêts à frapper matelots et passagers sans distinction d'âge ni de sexe. Le capitaine et les principaux de l'équipage étaient parmi les premiers réduits à l'impuissance. Une fois la prise tombée aux mains des pirates, tous les captifs se voyaient « dépouillés et fouillés jusqu'aux lieux les plus secrets » et finalement mis « les fers aux pieds, dix ensemble à la même chaîne » (1).

(1) *Op. cit.*, p. 139.

L'objectif premier des pirates était de s'emparer de la cargaison si elle en valait la peine. En 1631, la *Marie* du Conquet qui se rendait en Espagne « bien équipée et chargée de beaucoup de sortes de marchandises », fut prise par un brigantin turc entre les îles Bayona. Pendant les six heures qu'ils mirent à piller le navire, les pirates retinrent prisonniers le maître du vaisseau, Jean Le Pape, et tous les marins de l'équipage qui purent ensuite se retirer « bagues et vies sauvées ». Jean Le Pape fit hisser les voiles immédiatement et bien lui en prit car le Turc, se ravissant soudain, voulut à nouveau lui courir sus. Il était trop tard et le maître du vaisseau s'en félicitait car, s'il avait perdu ses marchandises, il avait du moins échappé au danger plus grand de perdre sa liberté (I, 199).

Le navire n'intéressait les corsaires que s'il était susceptible d'être armé en course. En ce cas, il était amariné avec un équipage de prise. Souvent les pirates se contentaient de prélever les apparaux et agrès utilisables — tous engins qu'ils devaient se procurer à l'étranger au prix de grosses difficultés — et naturellement les canons, armes et munitions qui se trouvaient à bord. Ensuite le navire était détruit : ainsi la *Magdeleine* fut incendiée en Méditerranée (I, 485) et la *Marie* qui revenait de Terre-Neuve coulée à fond sur la sonde d'Ouessant (I, 485).

L'équipage, transféré à bord du corsaire, était soumis à un interrogatoire très serré. Par tous les moyens les pirates s'efforçaient de tirer des renseignements non seulement sur le navire et sa cargaison mais sur le pays d'origine des matelots, leur condition, leurs aptitudes ; ils ne reculaient devant aucune brutalité pour les amener à renier leur foi. En mai 1630, deux corsaires salétins s'emparèrent, au large du cap Finistère, d'un navire commandé par Hervé Le Sant, de l'île d'Arz. Parmi les prisonniers se trouvait Pierre Even, sieur de la Montagne, originaire de Nivillac, qui n'avait alors que quatorze ans. C'est lui-même qui raconte les cruautés qu'ils eurent à endurer. Trois hommes de l'équipage, et parmi eux son frère, furent jetés par dessus bord ; un quatrième eut les bras coupés. Au bout de dix jours, n'ayant pu faire fléchir les autres, les pirates se résignèrent à les abandonner sur un rocher appelé le

« Roc » (sans doute le cap de Roca) d'où ils purent gagner Lisbonne et rentrer au pays (I, 455).

Mais habituellement les marins capturés en mer étaient emmenés en Barbarie. Guillaume Tertrais, de Saint-Malo, qui, revenant de Terre-Neuve, avait été pris sur la *Petite Rondache* en 1641 (I, 485) alla rejoindre dans les bagnes d'Alger les équipages de la *Marie* et de la *Magdeleine*. De 1618 à 1626, au dire d'Isaac de Razilly, les corsaires de Salé n'avaient pas capturé moins de 6.000 chrétiens et 15 millions de livres. De leur côté, les Algériens, de 1625 à 1634, prirent aux seuls Français 80 vaisseaux, 1331 marins ou passagers et 4.752.000 livres de marchandises.

Les récits du Pèlerinage ne nous fournissent que peu de renseignements sur la vie des captifs. C'est à peine si Guillaume Tertrais, en déposant son ex-voto, fait mention de la chaîne dont il était enferré (I, 485). Prisonnier à Salé, le marchand port-louisien, Jean Le Tellier, servit comme domestique (I, 246). Grâce à l'ouvrage du P. Dan, aux relations d'autres religieux, à celles de certains captifs comme Germain Mouette (1) nous connaissons quelque chose de la triste existence de ces malheureux.

Quand, après une heureuse croisière, le corsaire arrivait en vue du port, il déchargeait son artillerie et la foule accourait pour assister au débarquement du butin et voir défiler les captifs, chaînes aux pieds. Les bagnes de Salé, étaient appelés matemores : c'étaient des prisons souterraines dans lesquelles on descendait par des échelles de corde immédiatement relevées. Un fonctionnaire montait la garde devant le soupirail par où filtrait un peu d'air et de lumière.

Les prisonniers étaient destinés à être vendus à la criée. A Alger, on les mettait à prix et les enchères se faisaient devant le palais du dey qui recueillait le surplus de la somme fixée. Le marché aux esclaves de Salé se tenait au voisinage de la Casbah. Tandis que leurs maîtres s'efforçaient de faire valoir leur belle allure et leur bonne santé, les captifs se découvraient toutes sortes de tares et d'infirmités dans l'espoir d'abaisser le taux de leur future rançon.

(1) *Relation de la captivité du sieur Mouette*. Paris, 1685.

Leurs nouveaux propriétaires les utilisaient comme bon leur semblait. Quelques-uns, soucieux de ménager le capital qu'ils représentaient, les traitaient avec humanité. La plupart du temps on leur réservait les besognes les plus pénibles et les plus répugnantes : les esclaves chrétiens étaient domestiques à tout faire, porteurs d'eau, manœuvres ; on en voyait même attelés à la place ou avec des ânes et des mulets. Plus misérables encore étaient ceux que le sultan se réservait. Véritables forçats, ils étaient utilisés à des travaux de terrassement ou de maçonnerie, aux chargements et déchargements des navires.

Le travail était dur et la pitance bien maigre : du pain frit dans l'huile constituait leur ordinaire. L'habillement était assorti : une sorte de tunique à capuchon leur tenait lieu à la fois de chemise, de caleçon et d'habit. Le soir, beaucoup des prisonniers retrouvaient l'atmosphère nauséabonde de la matemore où ils dormaient, la tête contre le mur, étendus sur des nattes de jonc, parfois sur un matelas fait de peaux de mouton. Il n'est pas étonnant que dans de telles conditions de nourriture et d'hygiène se soient déclarées de fréquentes épidémies. La peste de 1626 vida en grande partie les prisons marocaines.

Pour la moindre faute ou interruption de travail, les esclaves chrétiens recevaient des coups de fouet ou de bâton. Les incartades plus graves et surtout les tentatives d'évasion étaient punies sévèrement, voire sauvagement. Le P. Dan, qui cherche à émouvoir son lecteur, énumère, avec complaisance et gravures à l'appui, les terribles châtiments qu'on leur infligeait : la bastonnade, la lapidation, le pal, l'emurement, l'écartèlement entre deux navires, les crocs sur lesquels on les précipitait du haut des murailles.

Certains spécialistes se voyaient traités avec plus de ménagement en raison des services qu'on attendait d'eux. Les médecins et chirurgiens étaient particulièrement appréciés du sultan. Les charpentiers, calfats et autres techniciens étaient utilisés à la construction et à la réparation des vaisseaux. Les corsaires manquaient de marins expérimentés car les indigènes avaient peu de goût pour la mer. Aussi embarquaient-ils des esclaves pour la manœuvre des voiles et des rames. A bord les chrétiens étaient étroitement

surveillés : ils avaient interdiction d'approcher de la barre et du compas. Au moment de l'attaque on les enfermait. Pour eux, le châtement habituel était l'estrapade mouillée : le délinquant, attaché par les aisselles, était plongé à plusieurs reprises dans la mer.

On comprend que soumis à de si durs traitements et désespérant de retrouver leur liberté, certains en soient venus à renier leur foi. Pour prévenir ce malheur, des religieux, prisonniers eux-mêmes ou munis de sauf-conduits, se dépensaient à soulager et à reconforter leurs infortunés compatriotes. Grâce aux chapelles consulaires ils arrivaient à leur assurer les secours de la religion et parfois même obtenaient de dresser au fond des matemores des autels avec des images saintes.

Rien n'aidait mieux les captifs à soutenir leur malheureux sort que les pensées de la foi. Les pèlerins de Sainte-Anne ne s'en cachent pas. Guillaume Tertrais, dès qu'il fut pris, eut recours à Dieu et à madame sainte Anne. Au cours de sa captivité il réitéra souvent son vœu de faire le voyage de Keranna s'il plaisait à Dieu de lui rendre sa liberté et de le conserver dans la foi catholique. Christophe Tanguy n'agissait pas autrement et Georges Le Roux nous affirme qu'il ne laissait pas passer un jour sans réciter la prière *Ave, gratia plena* (I, 485).

III. — LA DÉLIVRANCE

Pour les captifs, l'épreuve la plus pénible était de vivre sans même savoir si leur dure servitude prendrait fin un jour. Ceux qui vinrent à Sainte-Anne avaient passé dans les geôles de Barbarie, les uns quelques mois, d'autres plusieurs années. Julien Gourdaye, de Cancale, et Laurent de la Granerie attendirent dix ans avant de recouvrer la liberté (I, 423). Combien d'autres moururent sans avoir revu la terre natale et furent enterrés nuitamment dans les cimetières chrétiens aux portes des villes !

L'Europe chrétienne ne se désintéressait cependant pas des malheureux tombés aux mains des Barbaresques. Des ordres religieux s'étaient donné comme vocation la rédemption des captifs. Trinitaires et Mercédaires rivalisaient de

zèle, organisaient à travers la chrétienté quêtes et collectes pour acquitter leur rançon. Mais leurs moyens demeuraient bien limités en regard de besoins si grands : en 1627, au Maroc seulement, il n'y avait pas moins de 2.000 esclaves chrétiens dont 270 Français.

Par les consuls ou les marchands qui avaient droit de séjour en Barbarie, les prisonniers adressaient des lettres suppliantes à leurs gouvernements. Le roi Louis XIII, son ministre Richelieu, le P. Joseph n'étaient pas insensibles à ces appels et intervenaient en leur faveur auprès de la Sublime Porte. Malheureusement le dey d'Alger comme le sultan du Maroc se comportaient en vassaux très indépendants et c'est avec eux qu'il fallait négocier des traités perpétuellement remis en question. En 1628, fut conclue avec Alger une paix perpétuelle comportant libération de nos captifs et restauration de nos comptoirs du Bastion de France et de la Calle. Elle ne dura qu'un an ; et ni la croisière de Sourdis, en 1636, ni l'ambassade de Samson Le Page, en 1684, ni les démonstrations navales ultérieures ne parvinrent à mettre fin aux hostilités. Sous Louis XIII, les négociations avec l'empire chérifien furent conduites surtout par Isaac de Razilly et Priam du Chalard. Elles n'aboutirent qu'à la libération de quelques centaines de captifs et à de fallacieuses garanties pour notre commerce. En 1640, il y avait encore à Salé 1.500 esclaves chrétiens dont 430 Français.

Désespérant d'être secourus efficacement par la mère-patrie, les captifs s'efforçaient de procurer eux-mêmes leur libération. Le moyen le plus sûr, mais il n'était à la portée que des riches marchands, était de payer rançon. En acquérant un esclave, le maître barbaresque n'avait souvent d'autre but que de faire un placement avantageux dont il espérait un gros intérêt. Le taux de la rançon variait : 200, 400 et même 500 livres. Jean Le Tellier, du Port-Louis, qui avait été pris, à Pâques 1634, dans les parages des îles Bayona, fut libéré dès janvier 1635. Il eut la bonne fortune de rencontrer un marchand de Rouen qui le racheta à son maître et il put acquérir à Salé un vaisseau anglais pour rentrer en France. Il n'était cependant pas encore au bout de ses peines car, en cours de route, il fut de nouveau

arraisonné et il s'en fallut de peu qu'il ne retournât en Barbarie. Au bout de quatre jours les pirates acceptèrent de le relâcher, se bornant à retenir un jeune garçon de l'équipage. Le Tellier retrouva la terre chrétienne au port de Saint-Luc en Espagne (I, 246). Guillaume Tertrais écrivit à sa femme Jeanne Marquet une lettre pour lui exposer sa triste situation. La réponse lui parvint avec le prix de sa rançon et, le 10 juin 1643, il repartait vers la France (I, 485).

Trop peu fortunés, les simples matelots n'avaient d'autre ressource que de fausser compagnie à leurs gardiens à la première occasion favorable. Ils savaient combien le risque à courir était grand et quels châtimens les attendaient en cas d'insuccès. Mais leur soif de liberté et l'horreur que leur inspirait leur condition étaient plus grandes encore. Après avoir fait leurs préparatifs et longuement mûri leur plan, avec la complicité de leurs compagnons et même parfois des indigènes, les fugitifs tâchaient de gagner une place tenue par les Européens : Mazagan, La Mamora, Tanger.

Les récits du Pèlerinage relatent surtout des évasions par mer. Pour échapper à une captivité qui durait depuis trois ans et demi, Guy Rotoux, de Saint-Nazaire, entreprit de construire avec les roseaux du pays une barque qu'il calfata, vaille que vaille, au moyen d'une toile cirée. Cette embarcation ressemblait plus à la corbeille de Moïse qu'à un bateau. N'importe ! Elle flottait, c'était l'essentiel. Avec six compagnons, décidés comme lui à risquer leur vie, il y prit place et s'éloigna à l'aviron du rivage maudit. Au bout de deux jours, le peu de vivres qu'ils avaient pu réunir se trouva épuisé. Pour comble de malheur, la mer se fit grosse. Ils voguèrent ainsi durant cinq jours et cinq nuits. Quel ne fut pas l'étonnement des habitants de Majorque quand ils virent aborder dans leur port cet esquif qui semblait sortir tout droit des récits de la légende dorée ! A peine nos captifs eurent-ils mis pied à terre que leur barque improvisée coula, mais les Pères de la Merci s'empressèrent de la renflouer pour l'exposer dans leur église et garder le souvenir d'un événement si extraordinaire (1).

(1) P. HUGUES, p. 624.

L'odyssée de Guillaume Bance, de Saint-Malo, et de ses cinq compagnons est à peine plus croyable. Eux, s'embarquèrent dans un véritable canot, mais ils furent pris dans la tempête : leur barque s'emplissait d'eau à chaque vague. Il s'en fallait, dit-il, de l'épaisseur d'un doigt qu'elle ne fût submergée. Ils réussirent cependant à gagner l'île de Cabrera, dans les Baléares, d'où ils furent rapatriés. Guillaume Bance fit son pèlerinage d'action de grâces à Sainte-Anne, le 8 octobre 1630 (I, 136).

Quand les chrétiens réussissaient à déjouer la surveillance de leurs geôliers, ils n'hésitaient pas à tenter leur chance. Yves Colliau, de Saint-Malo, captif depuis longtemps, servait sur un corsaire. Le 20 avril 1636, deux navires hollandais étaient en vue. Il se jeta à la mer, s'éloigna sous le feu des mousquets et eut la force de nager une lieue jusqu'aux vaisseaux amis qui le recueillirent (1).

Le 15 juillet 1643, Christophe Tanguy, de Tréguier, et Georges Le Roux, d'Erquy, réussirent à s'évader d'un vaisseau turc dont le capitaine se nommait Moustaphar. Ils s'étaient révoltés mais avaient eu le dessous et avaient été jetés à la mer. S'emparant alors du canot qui était à la remorque du corsaire, ils parvinrent à s'en éloigner en s'aidant de gaffes et de planches (I, 485).

Jean Carahès, de Saint-Pierre-Quilbignon, avait été plus heureux. Avec une douzaine d'autres chrétiens il se rendit maître d'un vaisseau qui comptait une centaine d'hommes d'équipage. Après s'être défaits de leurs adversaires à coups de haches et de coutelas, ils conduisirent le bateau à Malte (II, 132).

Une autre relation raconte en détail la délivrance d'Olivier Caille, Julien Gourdaye et Laurent de la Granerie. Le corsaire à bord duquel ils avaient été embarqués était sorti d'Alger, le 11 février 1641, pour une croisière qui le conduisit d'abord vers Gibraltar, puis dans les parages de Majorque. L'équipage musulman se composait de 58 hommes dont sept renégats. A bord se trouvaient aussi 22 chrétiens dont quatre catholiques qui, après s'être voués à sainte Anne, décidèrent leurs compagnons à se révolter. Leurs adversaires avaient l'avantage du nombre ; tous étaient des soldats déterminés et accoutumés au « pira-

(1) P. HUGUES, p. 625.

tage » ; en outre ils disposaient de mousquets et de toutes les armes d'abordage. Eux n'avaient que leurs couteaux de poche et encore deux en manquaient. La lutte était inégale mais catholiques comme hérétiques étaient résolus à mourir au combat plutôt que de demeurer davantage en cette tyrannique captivité. Mettant leur confiance en sainte Anne, les marins catholiques avaient choisi comme mot d'ordre « Anna ».

Au signal donné, les esclaves chrétiens se ruèrent sur leurs maîtres qui furent pris au dépourvu. Ils les attaquèrent si hardiment qu'en moins d'une demi-heure ils en mirent vingt-deux hors de combat : six tués, deux blessés à mort, quatorze autres touchés plus ou moins grièvement. Eux-mêmes n'avaient perdu qu'un tué et trois blessés. Accablés, les Turcs se rendirent à merci et leurs vainqueurs leur accordèrent la vie sauve à condition que les sept renégats abjurassent l'Islam et fissent profession de foi catholique, apostolique et romaine.

Maîtres de la situation, les matelots chrétiens mirent le cap sur Barcelone où ils vendirent le navire et partagèrent le butin. Les quatre catholiques auraient aimé avoir dans leur part le grand étendard pour le porter en ex-voto à la chapelle de Sainte-Anne près d'Auray. Leurs compagnons plus nombreux se le réservèrent et ils durent se contenter d'un pavillon plus modeste d'étamine rouge à trois croissants blancs. C'est ce trophée qu'Olivier Caille et ses deux compagnons vinrent déposer à Sainte-Anne, le 12 avril 1641, et qui fut hissé au lambris après une messe solennelle d'action de grâces (I, 423).

En 1648, les registres du Pèlerinage signalent une dernière faveur relative aux Barbaresques. Vers la fin de juillet, Corentin Le Prieur, d'Audierne, qui se trouvait avec sa barque, la *Sainte-Anne*, au voisinage de Saint-Sébastien, rencontra quatre navires turcs qui lui donnèrent la chasse. Il put leur échapper grâce à une nuée qui vint à point nommé s'interposer entre lui et ses agresseurs (II, 50).

Après 1648, plus rien et cependant les procès-verbaux se continuent jusqu'en 1682.

Faut-il en conclure que le danger des pirates avait à

peu près disparu dans la seconde moitié du siècle ? A cette époque, la république de Salé, après avoir été vassale du marabout de Dila, était retombée, depuis 1668, sous le joug du sultan Moulay-er-Rachid qui contrôlait les opérations navales et prélevait une part du butin. La flotte des corsaires avait diminué : aux beaux jours de la course elle comptait environ 60 unités, désormais elle n'en comportait plus qu'une dizaine. D'autre part la puissance accrue de la Marine Royale permettait une police des mers plus active et d'énergiques actions répressives contre les repaires des pirates. Cependant les prisons de Barbarie ne se vidèrent jamais complètement des chrétiens et sur les rôles des captifs marocains de la fin du xvii^e siècle Charles Penz relève encore environ 300 Français dont une vingtaine de Bretons.

Serait-ce qu'alors la dévotion des marins à l'égard de sainte Anne ait faibli ? C'est assez improbable. Ou que le zèle des Carmes à enregistrer les faveurs signalées se soit ralenti ? C'est possible. On constate, en effet, des lacunes et moins de soin dans la rédaction des comptes rendus.

Quoi qu'il en soit, pour la période qui correspond en gros au ministère de Richelieu, les renseignements que nous fournissent les archives de Sainte-Anne-d'Auray sont assez abondants et assez précis pour nous faire comprendre à quels dangers s'exposaient les marins qui faisaient le cabotage ou la pêche lointaine et combien grande était la menace que les Barbaresques faisaient peser sur nos communications maritimes. A ce titre, les procès-verbaux du Pèlerinage sont des documents d'histoire.

Joseph-Marie DANIGO.